



Élections

TPE 2012

Bulletin numérique confédéral aux organisations de la CGT / 5

PLAN DE COMMUNICATION CONFÉDÉRALE POUR LES TPE 2012

1/ COMMUNICATION ÉCRITE

1. Après les deux premiers flyers (1 050 000 et 1 300 000 exemplaires), dont le contenu est axé pour l'un sur la proximité et pour l'autre sur les enjeux, un quatre pages en 21/15 revendicatif et explicatif sera réalisé en septembre. Le même processus de commande que pour les deux premiers sera engagé auprès des organisations.
2. Un nouveau flyer sera réalisé en octobre 2012. Son contenu sera axé sur « Nous salariés des petites entreprises, nous votons CGT ». Document qui attirera l'attention des salariés des TPE sur le fait qu'ils recevront à leur domicile, début novembre, le nécessaire pour voter. Dès la réception de ce matériel de vote, ils pourront déjà voter par correspondance. Pour voter par internet, ce ne sera possible qu'à compter du 28 novembre. Ils devront bien conserver, codes et éléments de vote pour pouvoir voter.
3. Des éléments plus spécifiques par profession sont réalisés par les fédérations : Commerce, Construction, Transport ... et sont

ou devront être disponibles sur le site www.tpe2012.cgt.fr

2/ AFFICHES, AUTOCOLLANTS

1. Une première affiche de campagne - dont vous trouverez un exemplaire en image - sera envoyée aux unions départementales, dès ce mois de juillet.
2. Des autocollants seront envoyés sur commande aux organisations cet été.
3. Des affiches revendicatives : salaires, mêmes droits ... seront, après commandes, disponibles courant septembre.

3/ PRESSE QUOTIDIENNE NATIONALE ET RÉGIONALE

Comme déjà indiqué, nous négocions actuellement auprès des régies de groupe, deux parutions d'une demi-page un dimanche, dans 62 titres de journaux quotidiens régionaux ainsi que dans 2 « gratuits » (*Métro* et *Direct matin*) et deux insertions dans deux quotidiens nationaux. Très rapidement, nous en ferons connaître les résultats. Si les organisations souhaitent financer, au-delà de ces parutions dans les journaux indiqués, sur d'autres supports régionaux, locaux, renforcer cette communication avec d'autres insertions, nous vous inviterons à contacter l'agence avec qui nous traitons. Pour négocier ces suppléments et obtenir des typons adaptés à votre demande, correspondant au format visé.

4/ AUDIO ET ENCART PRESSE

Le secteur communication mettra à disposition des bandes-son pour les radios locales.





7/ BUS FÉDÉRATION DU COMMERCE, SPÉCIAL «SALARIÉS PARTICULIERS EMPLOYEURS»

L'initiative de la fédération du Commerce, justement centrée sur les salariés des « Particuliers Employeurs », est articulée autour d'un bus de communication avec 26 dates - dans 26 grandes villes.

Cette initiative sur les salariés « Particuliers Employeurs » élargie à des initiatives « élections TPE » et « syndicalisation » se poursuivra à la rentrée.

La fédération du Commerce est le contact des organisations ciblées (les syndicats de la fédération sont informés pour la réussite des initiatives réalisées en lien avec les UD).

8-/ SITE DÉDIÉ ÉLECTIONS TPE

Son adresse est :

WWW.tpe2012.cgt.fr

9-/ AUDIO-VISUELLE

Réalisation de films d'images pour le site et, à partir de juillet 2012, les émissions « Expression direct » intégreront la dimension « salariés des TPE ».

5/ LIVRET APPRENTIS

Suite à la commande de 190 000 exemplaires par les organisations, sa diffusion est en cours et se prolongera à la rentrée de septembre, hh en direction des CFA et lycées professionnels.

6/ JOURNAL «ENSEMBLE»

Le journal *Ensemble*, comme la *NVO*, sont mobilisés, pour permettre aux militants, aux syndiqués CGT d'être informés des enjeux de ces élections TPE, leurs permettant d'être des acteurs essentiels de cette campagne auprès de leur entourage.

- En septembre, *Ensemble* inclura 3 flyers (et une explication) sur les enjeux de ces élections. 3 flyers (soit 1 350 000 exemplaires) mis à disposition des lecteurs syndiqués CGT pour qu'ils contribuent à cette bataille de communication en direction des salariés des TPE qui les entourent.
- En novembre, cette opération devrait être rééditée avec à nouveau 3 flyers d'appel au vote (soit 1 350 000 exemplaires).
- *Ensemble* traitera aussi dans ses pages entre septembre, octobre, novembre d'une enquête quantitative, du revendicatif, du côté pratique du vote, d'un dossier complet sur le vote CGT, en page centrale du journal.

Apprentis, salariés à part entière

Le guide de tes droits / édition 2012

QUI VOTERA POUR LES ÉLECTIONS TPE ?

Tous les salariés en emploi dans une entreprise de moins de 11 salariés, au mois de décembre 2011 (période de référence) et plus précisément :

Les salariés des entreprises de - de 11 salariés de l'artisanat, dans ses trois grandes composantes

- Artisanat du bâtiment : maçonnerie, plomberie, menuiserie, électricien, etc.
- Artisanat de l'alimentaire : boulangerie, boucherie, poissonnerie, charcuterie...
- Artisanat des services : coiffure, fleuriste, pressing, transport, garage, prothésiste...

Les salariés des entreprises du secteur libéral, dans ses trois composantes

- Professions du droit : notaire, cabinet d'avocat, huissier...
- Professions de la santé : cabinet dentaire, biologiste, orthophoniste...
- Professions techniques et du cadre de vie : géomètre, architecte, comptable, expert...

Les salariés des commerces de moins de 11 salariés

- commerce de vente, garage, spectacle...

Les salariés des petites associations, dans leurs grandes diversités,

- association du spectacle, du social, sportive, de quartier, etc. toutes les associations qui ont moins de 11 salariés.

Les salariés des particuliers employeurs

- garde d'enfant, jardinier, assistante maternelle (les emplois rémunérés par Cesu sont aussi concernés)

Et les salariés de quelques petites industries.

Environ 4500000 salariés seront donc appelés à voter.

OÙ SONT LES TPE DANS MA LOCALITÉ ? DANS MON DÉPARTEMENT ?

Secafi mettra à notre disposition un moteur de recherche pour extraire un certain nombre d'informations sur les TPE (nom, adresse, secteur d'activité, nombre de salariés ...).

Nous pouvons les obtenir par département ou par code postal, nous pouvons aussi traduire ces informations en fichier Excel. Les informations disponibles, issues de déclarations antérieures des entreprises, vraisemblablement de 2010, ne sont pas actualisées en temps réel.

Ce moteur de recherche rassemble les entreprises du privé, commerce, industrie, construction, transport, HCR ...

Ne sont pas inclus les secteurs associatifs, professions libérales, particuliers employeurs. C'est un excellent outil pour mieux connaître les implantations géographiques des TPE (des TPE que les syndiqués et les militants peuvent connaître).

Mise en ligne d'un moteur de recherche sur le site :

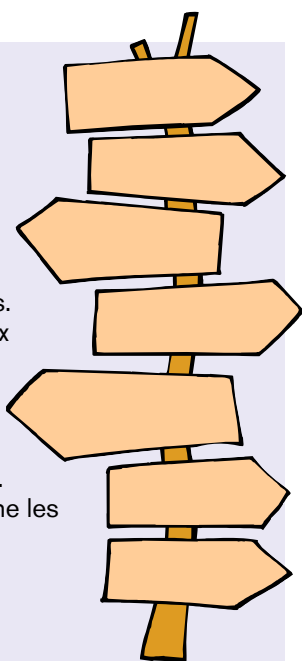
secafi.com

<http://www.secafi.com/fr/recherche-tpe.html>

Vous pouvez y avoir accès aussi en allant sur le site **Secafi.com** et en tapant **TPE** dans la fenêtre recherche.

ADRESSES DES ASSISTANTES MATERNELLES

Pour obtenir leurs adresses et leurs transmettre toutes informations, invitations communications. Nous pouvons nous adresser aux conseils généraux pour obtenir leurs adresses, par département ou par secteur. Ces données étant disponibles pour faire connaître leur employabilité. (L'union départementale de l'Aisne les a intégralement obtenues.)



DATES DES VOTES

- ▶ Le vote électronique aura lieu du 28/11 au 12/12/2012.
- ▶ Le vote par correspondance sera possible à réception du matériel de vote par l'électeur, à partir de début novembre.
- ▶ Les éléments de vote devant être reçus entre le 3/11 et le 23/11/2012.
- ▶ Début septembre, Ô chaque électeur sera informé de son inscription sur les listes électorales.
- ▶ À partir du 10 septembre, chacun pourra contrôler son inscription sur les listes par internet.
- ▶ À partir de cette date, les recours pourront être engagés auprès de la Direccte ou de ses unités territoriales.